



FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS
1, 2^e Avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0

AVIS PUBLIC aux contribuables de la Ville de Forestville

Avis public est donné, que le conseil municipal a adopté, le 8 février 2022, le règlement # 2022-303 relatif à l'eau potable.

Le règlement abroge et remplace le règlement # 1980-13 relatif à l'approvisionnement de l'eau, à sa distribution et à son utilisation et le règlement # HCN-1006 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau.

Le présent règlement a pour objectif de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Forestville, ce 10 février 2022

Dominique Tremblay, greffière